



# GRATUITÉ DU TER

## POUR LES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES DES HAUTS-DE-FRANCE

L'UISP-FO des Hauts-De-France se félicite de l'obtention de la gratuité des TER pour les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire de la région Hauts de France.

Depuis janvier 2017, notre organisation syndicale demande que ce dispositif soit attribué pour les personnels de notre ministère.

Lors de la campagne législative de 2017, nous avons relancé le futur sénateur Monsieur COURTIAL ainsi que l'ancien ministre Monsieur WOERTH.


Sans réponse et rejoint par d'autres organisations syndicales sur cette revendication (CGT-CFTC), L'UISP-FO des Hauts-De-France a entamé dès le 1<sup>er</sup> semestre 2018 une nouvelle campagne de relance auprès du président de région et des élus régionaux. Lors de la séance du conseil régional du 25 septembre 2018, notre demande devenait réalité.



**GRATUITÉ DU TER  
POUR LES SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES**

La Région étend le Pass Sécuri'TER. En plus des personnels de sécurité, les agents de l'administration pénitentiaire bénéficient désormais de la gratuité du TER.

**2 895  
surveillants  
de prison  
concernés**



Séance plénière du 25 septembre 2018

Le formulaire de demande sera en ligne sur le site des Hauts-de-France dans les prochains jours. Le Pass Sécuri'TER a une validité d'un an. Sur simple présentation de ce pass à l'un des guichets de la SNCF, vous pourrez obtenir un abonnement trimestriel pour vos déplacements professionnels sur la région et jusqu'à Île-de-France. Les personnels porteurs de ce badge s'engagent en contrepartie à intervenir en cas d'incident.

A Sequedin, le 28 septembre 2018,  
L'UISP-FO des Hauts-de-France

